

**Procès-verbal des délibérations de la  
Commission scolaire des Draveurs  
29 JANVIER 2018**

INITIALES DU PRÉSIDENT

Page 51

INITIALES DU SECRÉTAIRE

---

Procès-verbal de la **5<sup>e</sup> séance du conseil des commissaires** de la Commission scolaire des Draveurs tenue au centre administratif situé au 200, boulevard Maloney Est à Gatineau (Québec), le **lundi 29 janvier 2018** à compter de **19 h 30**, sous la présidence de monsieur Claude Beaulieu.

**PRÉSENCE** :

Monsieur Claude Beaulieu, président

Mesdames Nathalie Dorais-Pagé, Marie-France Gagnon, Micheline Marcotte Boucher, messieurs Pierre Boucher, Steve Kirk, Paul Loyer, David Pigeon, Normand Sylvestre et Paul Morin, commissaires.

Monsieur Romain Vanhooren, commissaire représentant du comité de parents.

Monsieur Jérôme Maltais, commissaire, représentant du comité de parents, niveau primaire

Madame Annick Tremblay, commissaire représentante du comité de parents, niveau secondaire.

Madame Valérie Dionne, commissaire représentante du comité de parents, EHDAA

Madame Manon Dufour, directrice générale, Madame Julie Laberge, directrice générale adjointe, madame Julie Legault, directrice générale adjointe temporaire et monsieur Patrick Courville, secrétaire général.

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS** :

Mesdames Chantal Patrice, directrice, Services des ressources matérielles, Lyne Normand, directrice, Services des ressources informatiques, clientèle et transport, Sara Duguay, directrice, Services des ressources financières et monsieur Denis St-Onge, directeur, Services des ressources humaines

**ABSENCES** :

**CONSTATATION DU QUORUM, OUVERTURE DE LA SÉANCE ET  
RÉFLEXION**

Le président constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte.

**C070-1801 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-France Gagnon que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

**Procès-verbal des délibérations de la  
Commission scolaire des Draveurs  
29 JANVIER 2018**

INITIALES DU PRÉSIDENT

Page 52

INITIALES DU SECRÉTAIRE

**C071-1801 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 DÉCEMBRE  
2017**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Morin que le procès-verbal de la séance tenue le 11 décembre 2017 soit approuvé.

Adoptée à l'unanimité

**AVIS DE SUIVI DU 11 DÉCEMBRE 2017**

La Direction générale fait part de tous les suivis de la séance du 11 décembre 2017.

**PAROLE AU PUBLIC**

Mesdames Leila Abou-Hamad, Jessica Rochette, Geneviève Richard, Marilyn Gervais, Sophie Thériault et Héloïse Lessard Dostie de même que messieurs Martin Pichette, Patrick Rhéaume, Frédéric Baril et Alexandre Roger, tous parents d'élèves fréquentant l'école de l'Escalade, s'adressent aux membres du conseil des commissaires au regard des comportements d'une employée. Ils demandent à la commission scolaire d'intervenir rapidement dans ce dossier et de prendre tous les moyens nécessaires afin d'assurer la sécurité des élèves et des membres du personnel. Monsieur Beaulieu tente de rassurer les parents en leur indiquant que la situation est prise très au sérieux, qu'une enquête est actuellement en cours. Il leur explique cependant qu'il s'agit ici d'un dossier administratif qui concerne une employée et que pour cette raison certains éléments doivent demeurer confidentiels.

**C072-1801 ENTÉRINEMENT – NOMINATION AU POSTE DE  
COORDINATION AU SERVICE DES RESSOURCES  
FINANCIÈRES**

CONSIDÉRANT le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal*;

CONSIDÉRANT la *Politique locale de gestion des cadres* (55-41-01);

CONSIDÉRANT l'ouverture du concours pour ce poste;

CONSIDÉRANT le profil de la candidate ou du candidat recherché pour le poste de coordination au Service des ressources financières;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Steve Kirk d'entériner la nomination de Mme Kristel Bigras pour occuper temporairement durant la période de probation prévue à la politique locale de gestion des cadres, le poste de coordonnatrice au Service des ressources financières, à compter du 15 janvier 2018 et que suite à la réussite de la probation, la nomination devienne permanente.

**Procès-verbal des délibérations de la  
Commission scolaire des Draveurs  
29 JANVIER 2018**

INITIALES DU PRÉSIDENT

Page 53

INITIALES DU SECRÉTAIRE

Adoptée à l'unanimité

**C073-1801 NOMINATION DE LA COMMISSAIRE OU DU  
COMMISSAIRE DE LA CIRCONSCRIPTION NUMÉRO 2 DE  
LA COMMISSION SCOLAIRE DES DRAVEURS**

CONSIDÉRANT la démission du commissaire René-Guy Cantin dans la circonscription électorale numéro 2 de la Commission scolaire des Draveurs;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 199 de la Loi sur les élections scolaires, lorsqu'il reste entre 12 et 4 mois à écouter avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale, le conseil des commissaires doit combler le poste dans les trente jours, après avoir consulté le comité de parents;

CONSIDÉRANT l'avis public donné le 12 décembre dernier relativement à l'appel de candidatures concernant l'obtention d'un poste de commissaire scolaire;

CONSIDÉRANT la consultation du comité de parents de la Commission scolaire des Draveurs;

CONSIDÉRANT l'analyse, par les membres du conseil des commissaires, de l'ensemble des candidatures reçues par le Service du secrétariat général et des communications à l'intérieur du délai prescrit;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Normand Sylvestre de nommer monsieur Ernest Bédard à titre de commissaire de la circonscription numéro 2 de la Commission scolaire des Draveurs, et ce, à compter du 29 janvier 2018 jusqu'à la prochaine élection générale.

Adoptée à l'unanimité

**C074-1801 FORMATION DU COMITÉ EXÉCUTIF (POSTE VACANT)**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Beaulieu que monsieur Romain Vanhooren est élu à la majorité des votes

Adoptée à l'unanimité

**C075-1801 RÉVISION BUDGÉTAIRE 2017-2018**

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2017-2018 dûment adoptées le 29 juin 2017 et déposées au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

CONSIDÉRANT le processus de révision budgétaire effectué par chaque direction d'unité administrative et par le Service des ressources financières;

CONSIDÉRANT le surplus prévu de 790 560 \$;

**Procès-verbal des délibérations de la  
Commission scolaire des Draveurs  
29 JANVIER 2018**

INITIALES DU PRÉSIDENT

Page 54

INITIALES DU SECRÉTAIRE

---

CONSIDÉRANT que le comité de répartition des ressources a été consulté sur l'utilisation de ce surplus;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif de gestion, du comité de vérification, du Service des ressources financières et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte Boucher que le budget révisé 2017-2018 soit adopté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

**C076-1801 SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE  
RÉPARTITION DES RESSOURCES**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 193.2 de la Loi sur l'instruction publique, la commission scolaire doit instituer un comité de répartition des ressources formé d'au plus 15 membres, dont le directeur général de la commission scolaire qui en assume la direction. Sous réserve du troisième alinéa, les membres du comité doivent faire partie du personnel cadre de la commission scolaire.

Les membres du comité doivent, en majorité, être des directeurs d'école et de centre, dont au moins un directeur d'une école où est dispensé de l'éducation préscolaire ou de l'enseignement primaire, un directeur d'une école où est dispensé de l'enseignement secondaire et un directeur de centre. Les directeurs d'établissement sont choisis par leurs pairs.

Le responsable des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage nommé en vertu de l'article 265 doit également être membre de ce comité.

Au moins un membre du comité doit être membre du personnel cadre de la commission scolaire sans être expressément visé par l'un des trois premiers alinéas.

Sur demande du comité, d'autres membres du personnel de la commission scolaire peuvent également participer aux séances du comité, mais sans droit de vote;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 193.3 de la Loi sur l'instruction publique, le comité de répartition des ressources doit mettre en place un processus de concertation en vue d'établir les objectifs et les principes de la répartition annuelle des revenus conformément à l'article 275, de déterminer cette répartition conformément à l'article 275.1, incluant les critères servant à déterminer les montants alloués, et de déterminer la répartition des services éducatifs complémentaires conformément à l'article 261.

Le comité peut ajouter à la concertation la répartition d'autres services professionnels, en sus des services éducatifs complémentaires.

**Procès-verbal des délibérations de la  
Commission scolaire des Draveurs  
29 JANVIER 2018**

INITIALES DU PRÉSIDENT

Page 55

INITIALES DU SECRÉTAIRE

---

La commission scolaire et les établissements d'enseignement doivent fournir au comité tout renseignement ou document nécessaire à l'exercice de ses fonctions.

À l'issue de cette concertation, des recommandations portant sur les objectifs et les principes de la répartition des revenus, sur la répartition annuelle de ceux-ci et sur la répartition des services éducatifs complémentaires et des autres services professionnels, le cas échéant, doivent être présentées par le directeur général ou tout autre membre désigné par le comité à une séance du conseil des commissaires. Si le conseil des commissaires ne donne pas suite à une recommandation, il doit motiver sa décision lors de la séance où elle est rejetée. Une copie du procès-verbal des délibérations du conseil des commissaires dans lequel est consignée la décision motivée doit être transmise au comité de répartition des ressources.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 193.4 de la Loi sur l'instruction publique, le comité de répartition des ressources doit faire annuellement une recommandation au conseil des commissaires quant à l'affectation des surplus des établissements d'enseignement de la commission scolaire conformément à l'article 96.24.

CONSIDÉRANT les délibérations des membres du comité de répartition des ressources;

CONSIDÉRANT l'importance d'améliorer la réussite des élèves;

CONSIDÉRANT que les membres du comité de répartition des ressources ont convenu unanimement des recommandations ci-jointes en ce qui a trait aux dépenses qu'ils souhaitent effectuer par l'entremise du surplus ci-haut mentionné;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Morin d'approuver les recommandations émises par le comité de répartition des ressources dans le document joint et de nommer madame Julie Legault à titre de directrice générale adjointe à compter d'aujourd'hui et que son poste devienne permanent suivant la réussite de sa période probatoire.

Adoptée à l'unanimité

**C077-1801 RECONDUCTION DU MANDAT D'AUDIT EXTERNE POUR  
L'EXERCICE 2017-2018**

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 284 de la Loi sur l'instruction publique prévoyant la nomination, pour chaque année financière, d'un auditeur externe;

CONSIDÉRANT que les services fournis par le cabinet Marcil Lavallée, S.E.N.C./G.P. au cours des quatre dernières années ont été réalisés à la satisfaction de la commission scolaire;

**Procès-verbal des délibérations de la  
Commission scolaire des Draveurs  
29 JANVIER 2018**

INITIALES DU PRÉSIDENT

Page 56

INITIALES DU SECRÉTAIRE

CONSIDÉRANT que la commission scolaire peut reconduire, de gré à gré, pour une dernière année, le mandat d'audit externe confié à ce cabinet;

CONSIDÉRANT le mandat d'audit exigé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

CONSIDÉRANT que le cabinet Marcil Lavallée, S.E.N.C./G.P. est disposé à reconduire, pour l'exercice 2017-2018, l'entente actuelle pour des honoraires de 36 050 \$ excluant les taxes;

CONSIDÉRANT que le mandat de ce cabinet sera reconduit aux mêmes conditions que celles qui prévalent actuellement;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources financières, du comité de vérification et de la Direction générale.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Normand Sylvestre de reconduire le mandat du cabinet Marcil Lavallée, S.E.N.C./G.P. pour l'exercice 2017-2018 pour des honoraires de 36 050 \$ excluant les taxes.

Adoptée à l'unanimité

**C078-1801 SIGNATAIRES DES COMPTES BANCAIRES DES JARDINS**

CONSIDÉRANT la convention d'adhésion signée le 30 juin 2014;

CONSIDÉRANT que plusieurs établissements de la Commission scolaire des Draveurs traitent leurs opérations bancaires avec l'institution financière Desjardins;

CONSIDÉRANT les changements de signataires actuels et à venir;

CONSIDÉRANT que les représentants autorisés sont le président et la directrice générale ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources financières et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Morin

- de nommer M. Claude Beaulieu, président et Mme Manon Dufour, directrice générale comme représentants autorisés auprès de Desjardins; et
- d'autoriser Mme Sara Duguay, directrice du Service des ressources financières d'authentifier les changements de signataires des établissements de la commission scolaire identifiés par le formulaire « Annexe à l'analyse préliminaire – Ouverture de compte entreprise » de Desjardins ainsi que la carte de signature s'y rattachant.

**Procès-verbal des délibérations de la  
Commission scolaire des Draveurs  
29 JANVIER 2018**

INITIALES DU PRÉSIDENT

Page 57

INITIALES DU SECRÉTAIRE

---

Adoptée à l'unanimité

**C079-1801 PLANIFICATION DE LA RÉPARTITION DE LA CLIENTÈLE  
PRÉSCOLAIRE, PRIMAIRE ET SECONDAIRE 2018-2022**

CONSIDÉRANT l'analyse des données démographiques de la Commission scolaire des Draveurs ;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Draveurs procède à l'analyse de ses données démographiques par secteur ;

CONSIDÉRANT le manque de place disponible dans les secteurs de la Gare, du Moulin et des Promenades ;

CONSIDÉRANT la construction d'une nouvelle école dans le secteur de l'Aéroport dont l'ouverture est prévue à l'automne 2018 ;

CONSIDÉRANT la construction d'une nouvelle école dans le secteur de Val-des-Monts dont l'ouverture est prévue à l'automne 2019 ;

CONSIDÉRANT la tenue d'une rencontre de consultation et d'information dans le secteur de Val-des-Monts qui s'est tenue en novembre 2017 ;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Draveurs applique le critère de stabilité en priorisant les élèves en début de parcours scolaire ;

CONSIDÉRANT le transfert pour l'année scolaire 2018-2019 de 12 groupes de la 4<sup>e</sup> à 6<sup>e</sup> année de l'école l'Équipage à l'édifice Brébeuf;

CONSIDÉRANT le transfert à l'école polyvalente Le Carrefour, pour le mois de septembre 2018, de l'équivalent de 4 groupes du 2<sup>e</sup> cycle et 4 groupes du 3<sup>e</sup> cycle pour la formation de l'école internationale primaire ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources informatiques, clientèle et transport et de la Direction générale ;

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-France Gagnon d'adopter le document intitulé « Planification de la répartition de la clientèle scolaire 2018-2022 ».

Adoptée à l'unanimité

**C080-1801 MODIFICATION À LA POLITIQUE 55-41-01 «POLITIQUE  
LOCALE DE GESTION DES CADRES»**

CONSIDÉRANT que des modifications sont apportées à la politique 55-41-01 Politique locale de gestion des cadres;

**Procès-verbal des délibérations de la  
Commission scolaire des Draveurs  
29 JANVIER 2018**

INITIALES DU PRÉSIDENT

Page 58

INITIALES DU SECRÉTAIRE

CONSIDÉRANT que les modifications apportées à la politique portent sur le délai de reprise des tests psychométriques et sur le remplacement d'un cadre lorsqu'il s'absente;

CONSIDÉRANT que l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS) et l'Association des directions d'établissement d'enseignement de l'Outaouais québécois (ADEOQ) ont été informées des modifications apportées à la politique;

CONSIDÉRANT que les instances sont en accord avec les modifications apportées;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Normand Sylvestre d'adopter la politique modifiée *Politique locale de gestion des cadres*.

Adoptée à l'unanimité

**C081-1801 DÉSIGNATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE  
D'ÉMETTRE DES DEMANDES DE LICENCES À LA RÉGIE  
DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX AFIN DE  
PERMETTRE À LA COMMISSION SCOLAIRE  
D'ORGANISER DES LEVÉES DE FONDS PAR L'ENTREMISE  
DE TIRAGES**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement, tout organisme désireux d'organiser un tirage doit émettre une demande de licence à la Régie des alcools, des courses et des jeux;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Draveurs est désireuse d'organiser des tirages dans le cadre de campagnes de souscriptions pour diverses levées de fonds;

CONSIDÉRANT que pour être habilitée à émettre une demande de licence à la Régie des alcools, des courses et des jeux, la direction du Service du secrétariat général et des communications doit obtenir l'approbation du plus haut dirigeant de l'organisme, en l'occurrence le conseil des commissaires;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Loyer d'autoriser la direction du Service du secrétariat général et des communications à émettre des demandes de licences à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin de permettre à la commission scolaire d'organiser des tirages dans le cadre d'activités de levées de fonds.

Adoptée à l'unanimité

**Procès-verbal des délibérations de la  
Commission scolaire des Draveurs  
29 JANVIER 2018**

INITIALES DU PRÉSIDENT

Page 59

INITIALES DU SECRÉTAIRE

**C082-1801 ENTÉRINEMENT DES COÛTS SUPPLÉMENTAIRES –  
MESURE MAINTIEN DES BÂTIMENTS – ENLÈVEMENT DE  
L'ENTREPLAFOND AMIANTÉ – CENTRE ADMINISTRATIF**

CONSIDÉRANT le projet d'enlèvement de l'entreplafond amiante au centre administratif dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments*;

CONSIDÉRANT les conditions de chantier rencontrées lors des travaux;

CONSIDÉRANT les résolutions C049-1711 et C060-1712 *Entérinement des coûts supplémentaires – Mesure Maintien des bâtiments – Enlèvement de l'entreplafond amiante – Centre administratif*;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT la recommandation du coût supplémentaire par la firme *Les Architectes Carrier Savard Labelle & Associés*;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Beaulieu d'entériner les coûts pour le projet d'enlèvement de l'entreplafond amiante au centre administratif.

DESCRIPTION	COÛT EXCLUANT LES TAXES
Ajouter volets coupe-feu dans les conduits de ventilation.	1 704,88 \$
Installer un volet coupe-feu dans la porte de la salle électrique.	1 366,97 \$
<b>TOTAL</b>	<b>3 071,85 \$</b>

Adoptée à l'unanimité

**C083-1801 ENTÉRINEMENT DE LA SIGNATURE DU PROTOCOLE  
D'ENTENTE ENTRE LA COMMISSION SCOLAIRE DES  
DRAVEURS ET LA VILLE DE GATINEAU –  
AMÉNAGEMENT DES COURS DE L'ÉCOLE DES TROIS-  
SAISONS – ÉDIFICES LAVICTOIRE ET ST-PIE X**

CONSIDÉRANT que l'école des Trois-Saisons veut aménager une aire de repos dans sa cour d'école;

**Procès-verbal des délibérations de la  
Commission scolaire des Draveurs  
29 JANVIER 2018**

INITIALES DU PRÉSIDENT

Page 60

INITIALES DU SECRÉTAIRE

CONSIDÉRANT que la direction de l'école des Trois-Saisons a fait une demande de subvention à la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT que la Ville de Gatineau accepte de verser une subvention de 12 000 \$ pour aider au financement du projet (résolution CE-2017-1025) sur présentation d'une pièce justificative;

CONSIDÉRANT que la Ville de Gatineau et la Commission scolaire des Draveurs désirent s'entendre sur les conditions d'utilisation de la cour d'école et des équipements qui s'y trouvent;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Beaulieu d'entériner la signature du protocole d'entente concernant l'aménagement des cours de l'école des Trois-Saisons entre la Commission scolaire des Draveurs et la Ville de Gatineau par le président et la directrice générale selon les dispositions intervenues entre les parties et que cette entente entre en vigueur à la fin des travaux d'aménagement.

Adoptée à l'unanimité

**C084-1801 PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA COMMISSION  
SCOLAIRE DES DRAVEURS ET LA FABRIQUE DE LA  
PAROISSE SAINTE-ÉLISABETH – UTILISATION DES  
TERRAINS**

CONSIDÉRANT que le protocole d'entente vient à échéance le 30 juin 2018;

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour le protocole d'entente avec la Fabrique de la paroisse Sainte-Élisabeth concernant l'utilisation des terrains;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre les parties;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction d'établissement, du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Loyer de procéder à la signature du protocole d'entente entre la Commission scolaire des Draveurs et la Fabrique de la paroisse Sainte-Élisabeth concernant l'utilisation des terrains selon les dispositions intervenues entre les deux parties, que cette entente entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2018 et qu'elle vienne à échéance au 30 juin 2023.

Adoptée à l'unanimité

**C085-1801 DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR –  
PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS  
SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES PHASE IV –  
AMÉNAGEMENT D'UNE SURFACE SYNTHÉTIQUE SUR LE  
TERRAIN DE L'ÉCOLE POLYVALENTE NICOLAS-  
GATINEAU**

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a déposé le *Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV* en novembre dernier;

CONSIDÉRANT que l'école Polyvalente Nicolas-Gatineau a un intérêt pour un projet d'aménagement d'une surface synthétique sur son terrain;

CONSIDÉRANT que l'échéancier est fixé au 23 février 2018 pour dresser une demande de subvention au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du *Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV*;

CONSIDÉRANT l'engagement de la Ville de Gatineau à investir dans ledit projet;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Draveurs s'engage à payer sa part de coûts admissible au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction d'établissement, du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Annick Tremblay d'autoriser la direction générale à dresser une demande de subvention au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du *Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV* en vue de l'aménagement d'une surface synthétique sur le terrain de l'école Polyvalente Nicolas-Gatineau et que cette demande soit conditionnelle à l'approbation du montage financier inhérent et à la signature d'un partenariat entre la Commission scolaire des Draveurs et la Ville de Gatineau et d'autoriser le président et la directrice générale à signer tous les documents relatifs à l'aménagement d'une surface synthétique à l'école Polyvalente Nicolas-Gatineau;

ET QUE tous les considérants fassent partie de la résolution.

Adoptée à l'unanimité

**C086-1801 CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES EXIGÉES PAR LES  
PARENTS**

**Procès-verbal des délibérations de la  
Commission scolaire des Draveurs  
29 JANVIER 2018**

INITIALES DU PRÉSIDENT

Page 62

INITIALES DU SECRÉTAIRE

---

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Draveurs, tout comme 67 autres commissions scolaires au Québec, est visée par l’Action collective portant sur les contributions financières exigées des parents autorisés par la Cour supérieure le 6 décembre 2016;

CONSIDÉRANT que les fondements juridiques de l’Action collective sur les contributions financières exigées des parents reposent entre autres sur la Loi sur l’instruction publique et les règlements applicables qui ne peuvent être modifiés que par l’Assemblée nationale ou le Gouvernement du Québec, sur proposition du ministre de l’Éducation, du Loisir et du Sport;

CONSIDÉRANT que l’Action collective pourrait avoir des implications financières importantes pour la Commission scolaire des Draveurs;

CONSIDÉRANT que l’Action collective pourrait remettre en cause la qualité et la diversité des services éducatifs dispensés par la Commission scolaire des Draveurs;

CONSIDÉRANT que les conclusions juridiques de l’Action collective pourraient mettre en péril certains programmes de l’école publique favorisant la persévérance et la réussite scolaire;

CONSIDÉRANT que l’issue de l’Action collective pourrait générer un déficit budgétaire important à la Commission scolaire des Draveurs;

CONSIDÉRANT la réflexion nécessaire sur les pratiques souhaitées et sur le mode de financement de celles-ci, à laquelle la Commission scolaire des Draveurs est désireuse de participer activement;

CONSIDÉRANT qu’il est impératif et urgent que le ministre de l’Éducation, du Loisir et du Sport s’implique activement à la recherche d’une solution financière et législative dans ce dossier;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Loyer de demander au ministre de l’Éducation, du Loisir et du Sport de s’impliquer activement à la recherche d’une solution financière et législative en lien avec l’action collective présentée à l’encontre de 68 commissions scolaires au Québec, et de transmettre la présente résolution à la députation régionale, aux présidents des 67 autres commissions scolaires concernées par l’Action collective et à la Fédération des commissions scolaires du Québec.

**ABSTENTIONS:**

Madame Nathalie Dorais-Pagé  
Madame Annick Tremblay  
Monsieur Steve Kirk  
Monsieur David Pigeon  
Monsieur Romain Vanhooren

Adoptée à l’unanimité

**Procès-verbal des délibérations de la  
Commission scolaire des Draveurs  
29 JANVIER 2018**

INITIALES DU PRÉSIDENT

Page 63

INITIALES DU SECRÉTAIRE

**C087-1801 RECONNAISSANCE DE MARCHÉ ONTARIEN DE PROXIMITÉ À LA RÉGION DE L'OUTAOUAIS**

CONSIDÉRANT que 70 870 résidents du Québec travaillent dans une autre province ;

CONSIDÉRANT que 60 000 de ces 70 870 résidents exercent leurs compétences en Ontario, principalement à Ottawa, en raison de la situation géographique propre à l'Outaouais ;

CONSIDÉRANT que les recommandations citées dans le Rapport final du chantier sur l'offre de la formation collégiale (Rapport Demers), déposé en juin 2014 par le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science, s'appliquent à l'offre de la formation professionnelle ; c'est-à-dire autoriser des programmes d'études attractifs répondant aux besoins en main-d'œuvre de la région et d'en évaluer l'opportunité ;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Dorais-Pagé que le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur reconnaissse le marché ontarien de proximité à la région de l'Outaouais dans son adéquation formation-emploi ministérielle lors de l'analyse des demandes d'autorisation permanente et provisoire selon le *Cadre de gestion de la formation professionnelle et de la formation technique* et que copie conforme de cette résolution soit envoyée à tous les députés.

ABSTENTION :  
Monsieur Pierre Boucher

Adoptée à l'unanimité

**C088-1801 OFFRE DE COURS À TEMPS PARTIEL DANS LE CADRE DE PROGRAMMES D'ÉTUDES EN FORMATION PROFESSIONNELLE MENANT À L'OBTENTION D'UN DIPLÔME D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES OU D'UNE ATTESTATION DE SPÉCIALISATION PROFESSIONNELLE**

CONSIDÉRANT le faible taux de chômage et la pénurie de travailleurs pour les métiers qualifiés et spécialisés dans plusieurs secteurs cités par Services Québec et les comité sectoriels de la main-d'œuvre ;

CONSIDÉRANT les besoins des employeurs exprimés, soit la formation et la qualification des travailleurs ;

CONSIDÉRANT la conciliation étude-travail-famille et la formation comme levier à la lutte à la pauvreté, les enjeux d'actualité de notre société québécoise ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Steve Kirk que l'offre des cours à temps partiel pour les programmes d'études en formation professionnelle sanctionnées par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur soit envisagée comme réponse à l'adéquation formation-emploi.

**Procès-verbal des délibérations de la  
Commission scolaire des Draveurs  
29 JANVIER 2018**

INITIALES DU PRÉSIDENT

Page 64

INITIALES DU SECRÉTAIRE

---

Adoptée à l'unanimité

**C089-1801 DEMANDE DE RÉVISION DE LA DATE DES PROCHAINES  
ÉLECTIONS SCOLAIRES**

CONSIDÉRANT que la Loi sur les élections scolaires prévoit la tenue d'élections tous les quatre ans;

CONSIDÉRANT que les prochaines élections scolaires sont prévues le 4 novembre 2018;

CONSIDÉRANT que la Loi électorale prévoit que des élections générales provinciales doivent avoir lieu tous les quatre ans;

CONSIDÉRANT que les prochaines élections générales provinciales sont prévues en octobre 2018;

CONSIDÉRANT que la proximité de la tenue des prochaines élections provinciales et scolaires risque d'entraîner un impact négatif sur la participation citoyenne à ces dernières;

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre en place tous les moyens nécessaires pour favoriser l'expression d'une démocratie scolaire;

CONSIDÉRANT qu'il serait très ardu pour le Directeur général des élections du Québec d'orchestrer des élections provinciales et scolaires dans un délai si rapproché;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Loyer de demander au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de revoir la date des prochaines élections scolaires afin de favoriser l'accroissement de leurs taux de participation.

Adoptée à l'unanimité

**C090-1801 NOMINATION DES DÉLÉGUÉS ET SUBSTITUTS 2017-2018 À  
LA FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU  
QUÉBEC**

CONSIDÉRANT que les règlements généraux de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) prévoient la nomination des délégués des commissions scolaires selon la clientèle scolaire de ces dernières;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Draveurs a droit à cinq (5) délégués officiels;

CONSIDÉRANT que le président est délégué officiel en sa qualité de membre du conseil général de la FCSQ;

**Procès-verbal des délibérations de la  
Commission scolaire des Draveurs  
29 JANVIER 2018**

INITIALES DU PRÉSIDENT

Page 65

INITIALES DU SECRÉTAIRE

---

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur David Pigeon de nommer les personnes suivantes :

*Délégués officiels :*

Monsieur Paul Morin

Madame Nathalie Dorais-Pagé

Monsieur Paul Loyer

Madame Marie-France Gagnon

*Délégués substituts :*

1<sup>er</sup> substitut : Monsieur Normand Sylvestre

Adoptée à l'unanimité

**C091-1801 CANDIDATURE À L'ORDRE DU MÉRITE SCOLAIRE DE LA  
FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU  
QUÉBEC 2017-2018**

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte-Boucher que la candidature de monsieur Claude Beaulieu soit transmise au comité régional de sélection de l'Ordre du mérite de la Fédération des commissions scolaires du Québec pour la médaille attribuée à la Commission scolaire des Draveurs.

Adoptée à l'unanimité

**C092-1801 PARTICIPATION DES COMMISSAIRES MESDAMES  
VALÉRIE DIONNE ET NATHALIE DORAISS-PAGÉ À LA  
SOIRÉE «BIÈRES ET FROMAGES» POUR LE GRAND DÉFI  
PIERRE LAVOIE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Morin que mesdames Valérie Dionne et Nathalie Dorais-Pagé soient autorisées à représenter la Commission scolaire des Draveurs à l'activité «Bières et fromages» pour le Grand défi Pierre Lavoie qui se tiendra le 17 février 2018 à 19h à l'école secondaire du Versant au coût de 50\$.

Adoptée à l'unanimité

**C093-1801 MOTION DE FÉLICITATIONS – MME DORAISS-PAGÉ**

CONSIDÉRANT que le rayonnement de la Commission scolaire des Draveurs est en bonne partie attribuable à l'engagement de son personnel et de ses élèves;

**Procès-verbal des délibérations de la  
Commission scolaire des Draveurs  
29 JANVIER 2018**

INITIALES DU PRÉSIDENT

Page 66

INITIALES DU SECRÉTAIRE

CONSIDÉRANT l'apport indéfectible de l'ensemble du personnel de la Commission scolaire des Draveurs quant à la réussite de ses élèves;

CONSIDÉRANT l'importance que la commission scolaire accorde à la valorisation de son personnel et de ses élèves;

CONSIDÉRANT que durant plus d'une décennie, madame Nathalie Dorais-Pagé a présidé avec brio le comité de parents de la Commission scolaire des Draveurs;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la rigueur et de l'engagement dont elle a toujours su faire preuve, madame Dorais-Pagé a grandement contribué à la valorisation du rôle du comité de parents au sein de la Commission scolaire des Draveurs ;

CONSIDÉRANT que durant toutes ses années à la présidence du comité de parents, elle s'est notamment distinguée par la belle collaboration qu'elle a su développer et entretenir avec chacune des trois directions générales qui se sont succédé depuis son entrée en fonction;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Beaulieu d'adresser des félicitations et des remerciements à madame Nathalie Dorais-Pagé pour les excellents services qu'elle a offerts à la Commission scolaire des Draveurs, à ses élèves et à leurs parents durant les quelque onze années où elle a agi à titre de présidente du comité de parents.

Adoptée à l'unanimité

**C094-1801 MOTION DE FÉLICITATIONS – M. CLAUDE BEAULIEU**

CONSIDÉRANT que le rayonnement de la Commission scolaire des Draveurs est en bonne partie attribuable à l'engagement de son personnel et de ses élèves;

CONSIDÉRANT l'apport indéfectible de l'ensemble du personnel de la Commission scolaire des Draveurs quant à la réussite de ses élèves;

CONSIDÉRANT l'importance que la commission scolaire accorde à la valorisation de son personnel et de ses élèves;

CONSIDÉRANT les innombrables démarches entreprises par monsieur Claude Beaulieu au cours des deux dernières années dans le but de mettre un terme au problème de l'iniquité de la taxe scolaire;

CONSIDÉRANT la vaste campagne de sensibilisation relative au problème de l'iniquité de la taxe scolaire qui a été à la fois orchestrée et pilotée avec brio par monsieur Claude Beaulieu auprès de la députation régionale, du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, de la Chambre de commerce de Gatineau, du personnel de la Commission scolaire des Draveurs et de l'ensemble des citoyens scolaires;

**Procès-verbal des délibérations de la  
Commission scolaire des Draveurs  
29 JANVIER 2018**

INITIALES DU PRÉSIDENT

Page 67

INITIALES DU SECRÉTAIRE

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte Boucher d'adresser des félicitations à monsieur Claude Beaulieu pour avoir largement contribué à l'avènement du Projet de loi 166 ayant pour principal objectif de mettre en place un taux de taxe unique par région, et ce, dans le but d'enrayer définitivement le problème de l'iniquité de la taxe scolaire qui sévit notamment auprès des jeunes familles francophones de la région.

Adoptée à l'unanimité

**COMMUNICATIONS**

**PRÉSIDENT**

**DIRECTRICE GÉNÉRALE**

**COMMISSAIRES**

**REPRÉSENTANT DU COMITÉ DE PARENTS**

M. Maltais nous explique que le comité de parents a procédé à l'élection de Mme Valérie Dionne à titre de présidente et de Mme Catherine Martel à titre de vice-présidente. Le comité de parents a aussi élu M. Romain Vanhooren à titre de commissaire parent. Mme Tremblay ajoute que le comité de parents a aussi été consulté par rapport à la politique portant sur les saines habitudes de vie.

**REPRÉSENTANT DE LA FONDATION POUR LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES**

**REPRÉSENTANT DU COMITÉ DE TRANSPORT**

**DATE, HEURE ET LIEU DE LA PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance du conseil des commissaires aura lieu le 26 février 2018 à 19 h 30 au salon de la Gouvernance Rolland-Bérubé.

**C095-1801 CLÔTURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Morin que la séance soit levée. Il est 22h26.

Adoptée à l'unanimité

**Procès-verbal des délibérations de la  
Commission scolaire des Draveurs  
29 JANVIER 2018**

INITIALES DU PRÉSIDENT

Page 68

INITIALES DU SECRÉTAIRE

---

Patrick Courville  
Secrétaire général

---

Claude Beaulieu  
Président